MINISTÈRE
DE L'ACTION PUBLIQUE,
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA SIMPLIFICATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique

SDessi

Caractéristiques des agents de la fonction publique en 2023

Pascal GODEFROY et Sarah TOUZÉ[1]

Les femmes sont majoritaires dans la fonction publique, où elles représentent 64 % des effectifs. Entre 2011 et 2023, leur part augmente de trois points, et de sept points si l'on se restreint aux seuls postes de catégorie A+, pour lesquels – encore minoritaires – elles représentent 45 % des effectifs. L'âge moyen des agents de la fonction publique est de 44 ans, contre 41 ans dans le secteur privé. Il était de 42 ans en 2011. Les contractuels ont en moyenne 39 ans et les fonctionnaires 47 ans.

La féminisation de l'emploi public se poursuit

En France[2], fin 2023, 64 % des agents qui travaillent dans la fonction publique[3] sont des femmes (Figure 1), contre 47 % des salariés du secteur privé[4] (voir **Sources, avertissement et définitions**). Depuis 2011, la part des femmes a augmenté de trois points dans la fonction publique. Elle progresse de un point entre 2022 et 2023. Cette progression est, entre autres, portée par les contractuels. Depuis 2011, la part des femmes parmi les contractuels a progressé de trois points, passant de 67 % à 70 % en 2023, et, dans le même temps, le poids relatif des contractuels a augmenté : en 2023, ils représentent 23 % des effectifs de la fonction publique, contre 17 % en 2011.

Figure 1 : Taux de féminisation par statut au 31 décembre

en %

	2011	2022	2023
Fonctionnaires (1)	63	65	65
Contractuels (1)	67	70	70
Militaires	15	18	18
Autres catégories et statuts (2)	62	64	64
Ensemble de la fonction publique	**61**	**63**	**64**

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.
Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés et catégories indéterminées.
(1) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT, les militaires sont regroupés avec les fonctionnaires, et les militaires volontaires avec les contractuels.
(2) La catégorie « Autres catégories et statuts » recouvre principalement les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et les ouvriers d'État dans la FPE, les assistants maternels et familiaux dans la FPT, les médecins dans la FPH, et les apprentis dans les trois versants.
Lecture : Fin 2023, 18 % des militaires sont des femmes, contre 15 % fin 2011.

1 SDessi-DGAFP.
2 « France » correspond à « France hors Mayotte ».
3 Les données d'emploi de la fonction publique sont hors contrats aidés.
4 La part des femmes dans la fonction publique provient du système d'information sur les agents des services publics (Siasp), utilisé dans cette publication pour l'ensemble des données sur la fonction publique, tandis que la part des femmes du secteur privé est issue de l'enquête Emploi. Dans cette source, l'estimation de la part des femmes dans la fonction publique est de 63 % (*cf. Insee Résultats*, « L'emploi en France : estimations annuelles d'emploi » : https://www.insee.fr/fr/statistiques/4981513).

La fonction publique hospitalière (FPH) est le versant où les femmes sont relativement les plus nombreuses. Elles représentent 78 % des effectifs (Figure 2), soit un point de plus en douze ans. Dans la fonction publique territoriale (FPT), la part des femmes progresse également de un point en douze ans et s'élève à 61 %. Près de neuf agents sur dix sont des femmes dans les établissements communaux, mais moins de trois agents sur dix dans les établissements départementaux, du fait de la faible proportion de femmes dans les services d'incendie et de secours. La fonction publique de l'État (FPE) est le versant où la part des femmes est la plus faible (58 %), malgré une forte augmentation, de près de quatre points, entre 2011 et 2023. Cette moindre part s'explique en partie par la présence des militaires, dont les femmes ne représentent que 18 % des effectifs. Militaires exclus, la part des femmes dans la FPE est de 64 %, comme dans l'ensemble de la fonction publique.

Figure 2 : Part des femmes par versant et par catégorie au 31 décembre

en %

		2011	2022	2023
Fonction publique de l'État	Catégorie A	60	63	63
	dont A+	*37*	*43*	*43*
	Catégorie B	42	44	45
	Catégorie C	51	58	58
	Total	**54**	**58**	**58**
Fonction publique territoriale	Catégorie A	60	70	70
	dont A+	*52*	*53*	*54*
	Catégorie B	64	64	64
	Catégorie C	60	59	59
	Total	**60**	**61**	**61**
Fonction publique hospitalière	Catégorie A	72	77	77
	dont A+	*43*	*55*	*55*
	Catégorie B	84	87	87
	Catégorie C	78	70	70
	Total	**77**	**78**	**78**
Ensemble de la fonction publique	Catégorie A	62	67	68
	dont A+	*38*	*44*	*45*
	Catégorie B	56	61	61
	Catégorie C	62	61	61
	Total	**61**	**63**	**64**

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.
Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés. Hors catégories indéterminées (moins de 2 % des effectifs de contractuels).
Lecture : Fin 2023, 43 % des agents de catégorie A+ de la FPE sont des femmes, contre 37 % fin 2011.

Entre 2011 et 2023, la part des femmes augmente de six points parmi les agents de catégorie A, et atteint 68 %. Sur cette période, elle augmente de dix points dans la FPT, en particulier à la suite du passage en catégorie A, en 2019, des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs, cadres d'emplois féminisés, pour atteindre 70 % en 2023. Sur la même période, la part des femmes de catégorie A augmente de cinq points dans la FPH et de trois points dans la FPE, et atteint respectivement 77 % et 63 % en 2023.

Les femmes sont relativement moins nombreuses parmi les agents de catégorie B (61 %) que parmi les agents de catégorie A, en raison du poids des militaires dans la catégorie. Elles représentent néanmoins 67 % des effectifs civils de la catégorie B. Entre 2011 et 2023, la part des femmes parmi les agents de catégorie B augmente de cinq points.

Les femmes sont en outre relativement moins nombreuses parmi les agents de catégorie C (61 %) que parmi l'ensemble des agents (64 %). Entre 2011 et 2023, leur part dans la catégorie a baissé de un point, avec une hausse dans la FPE et une baisse dans la FPH.

Certaines professions de la fonction publique sont particulièrement féminisées. Parmi les professeurs des écoles et les AESH, près de neuf sur dix sont des femmes dans la FPE. Il en est de même des aides-soignants et des infirmiers dans la FPH, ou encore des adjoints administratifs des collectivités locales dans la FPT. Ce taux de féminisation atteint 99 % chez les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles de la FPT.

Les femmes occupent moins que les hommes des postes de la catégorie A+, qui regroupe les emplois d'encadrement supérieur et de direction, soit 2 % des agents (4 % des agents de la FPE hors militaires, et moins de 1 % des agents de la FPT et de la FPH hors médecins). Elles occupent 68 % de l'ensemble des postes de catégorie A, mais seulement 45 % des postes de catégorie A+. L'écart est marqué dans la FPH,

versant dans lequel elles occupent 77% des postes A et 55% des postes A+. Majoritaires sur ces postes dans la FPT, les femmes y sont néanmoins également sous-représentées : elles occupent 70% des postes de catégorie A et 54% des postes de catégorie A+. La FPE est dans une position intermédiaire : les femmes occupent 63% des postes de catégorie A et 43% des postes A+. Entre 2011 et 2023, la part des femmes dans la catégorie A+ a toutefois augmenté de sept points dans l'ensemble de la fonction publique, soit un point de plus que dans la catégorie A.

L'âge moyen des agents de la fonction publique continue d'augmenter

En 2023, l'âge moyen des agents de la fonction publique est de 44 ans, contre 41 ans dans le secteur privé[5]. Il était de 42 ans en 2011. La fonction publique compte 2,4 agents de 50 ans et plus pour un agent de moins de 30 ans, alors que ce ratio est de 1,4 dans le secteur privé.

Sur la période 2011-2023, l'âge moyen des agents publics augmente de une année et demie : la part des moins de 30 ans est stable, celle des 50 ans et plus augmente de sept points et demi. En 2023, les contractuels ont en moyenne 39 ans (soit deux ans de plus qu'en 2011) et les fonctionnaires 47 ans (soit trois ans de plus qu'en 2011).

La FPT est le versant le plus âgé de la fonction publique, avec une moyenne de 46 ans. Jusqu'à 50 ans, la distribution des effectifs par âge a un profil de pyramide inversée : ils sont fortement croissants avec l'âge (Figure 3), ce qui est la conséquence d'une réduction progressive des embauches de débutants, ou d'embauches en cours de carrière plus fréquentes. Entre 2011 et 2023, l'âge moyen augmente de deux ans. En 2023, les contractuels ont en moyenne 39 ans (soit un an de plus qu'en 2011) et les fonctionnaires 48 ans (soit trois ans de plus qu'en 2011). C'est dans les filières « Animation » (+ 3 ans) et « Incendie-secours » (+ 4 ans) que cette augmentation est la plus marquée ; elles restent toutefois les plus jeunes, avec des moyennes d'âge de respectivement 38 et 43 ans. L'âge moyen augmente moins dans les filières « médico-sociale » (+ 1 an), « sportive » (+ 2 ans) et « sociale » (+ 2 ans). Les filières les plus âgées sont les filières « administrative » et « technique » (47 ans dans les deux cas). Les écarts par catégorie hiérarchique sont faibles : les agents de catégories A et C ont en moyenne 46 ans, ceux de catégorie B 45 ans.

Figure 3 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2023

en effectifs

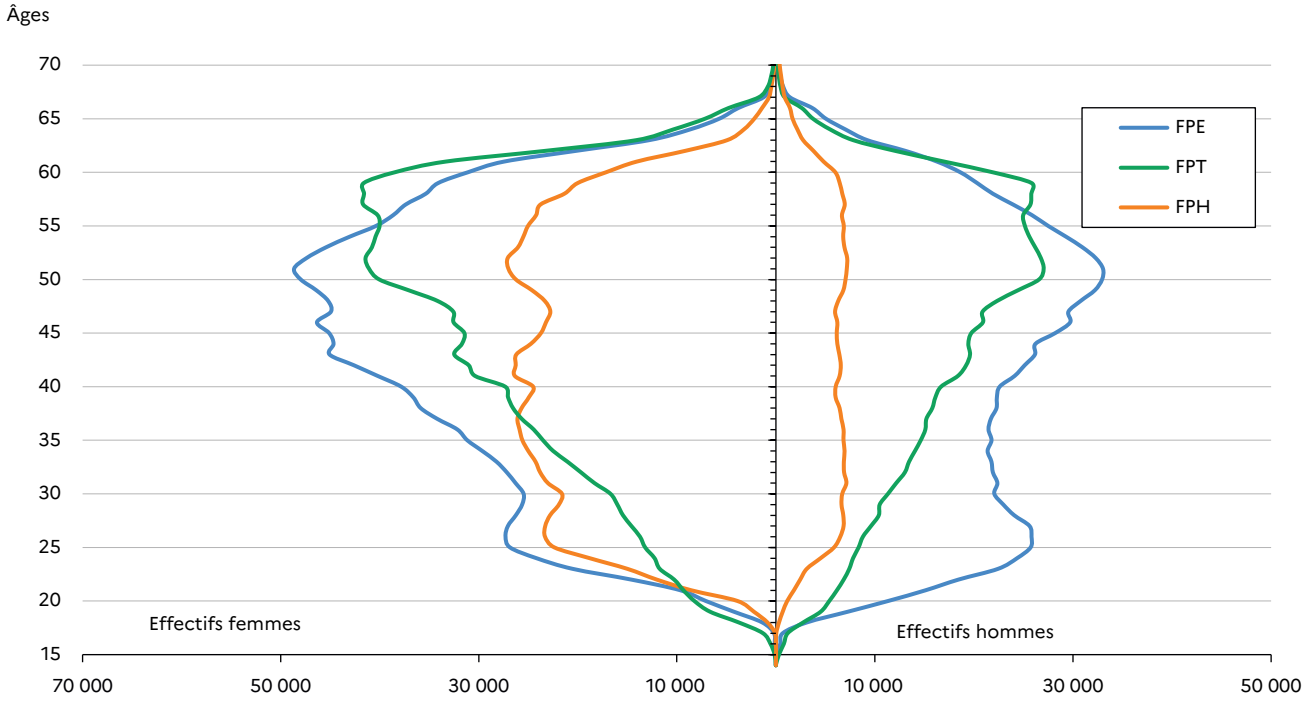

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.
Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Agents de 15 à 70 ans. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

5 L'âge moyen dans la fonction publique est issu de Siasp, tandis que celui dans le privé provient de l'enquête Emploi. Dans cette source, l'âge moyen dans la fonction publique est de 44 ans.

Dans la FPE, l'âge moyen est de 43 ans. Il a augmenté de un an et demi entre 2011 et 2023. Les contractuels ont en moyenne 39 ans (soit deux ans de plus qu'en 2011) et les fonctionnaires 46 ans (soit deux ans de plus qu'en 2011). En moyenne, les militaires ont 34 ans, et cet âge moyen est stable depuis 2011. Militaires exclus, l'âge moyen dans la FPE est de 44 ans. Les écarts d'âge par catégorie hiérarchique sont plus marqués que dans la FPT. Les agents de catégorie A sont plus âgés (45 ans en moyenne) que ceux des catégories B et C (41 ans en moyenne). Hors militaires, les agents de catégorie A ont 45 ans en moyenne, ceux de catégorie B, 43 ans, et ceux de catégorie C, 45 ans.

La FPH est le versant le plus jeune, avec un âge moyen de 42 ans. Il a augmenté de un an entre 2011 et 2023. Les contractuels ont en moyenne 37 ans (soit deux ans de plus qu'en 2011) et les fonctionnaires 44 ans (soit deux ans de plus qu'en 2011). Les agents de la filière « médico-technique » sont les plus jeunes (40 ans en moyenne) et ceux des filières « administrative » et « technique-ouvrière », les plus âgés (45 ans en moyenne). Les écarts d'âge par catégories sont également plus importants que dans la FPT et, à la différence de la FPE, ce sont les agents de catégorie A qui sont les plus jeunes (40 ans en moyenne). Les agents de catégories B et C ont 44 ans en moyenne.

FPE et FPH ont des moyennes d'âge proches, mais des pyramides des âges différentes : dans la FPE, il y a un pic très net d'effectifs autour de 50 ans (et un autre, moindre, autour de 25 ans), alors que les effectifs par âge dans la FPH sont relativement similaires entre 25 et 55 ans.

Dans les trois versants, les agents de catégorie A+ sont les plus âgés, ce qui est lié à la possibilité offerte aux agents de catégorie A d'être promus dans la catégorie A+ à partir du milieu de la carrière. Les agents de la catégorie A+ ont en moyenne 50 ans, contre 44 ans pour ceux de catégorie A (A+ inclus), 43 ans pour ceux de catégorie B et 44 ans pour ceux de catégorie C.

Encadré ❶ : Niveau de diplôme des agents publics

En 2023, 57 % des agents publics détiennent un diplôme du supérieur, contre 43 % dans le secteur privé **(Figure)**. En 2014, la proportion était respectivement de 50 % et 34 %, soit des progressions de sept et neuf points dans chacun des secteurs.

Par rapport au secteur privé, c'est dans la FPE (75 %) et dans la FPH (54 %) que la part des diplômés du supérieur est la plus importante, tandis qu'elle est la plus faible dans la FPT (33 %). En particulier, dans la FPE, 31 % des agents sont titulaires d'un diplôme de niveau licence ou maîtrise, contre 12 % dans le secteur privé, et 33 % d'un diplôme de niveau master ou doctorat, contre 16 % dans le secteur privé.

La FPT accueille plus d'actifs peu diplômés que le secteur privé : 16 % de ses agents sont sans diplôme ou titulaires d'un diplôme de niveau CEP ou brevet des collèges, contre 14 % des salariés du privé, et 30 % d'un diplôme de niveau CAP, BEP ou équivalent, contre 21 % dans le privé.

Figure : Répartition par niveau de diplôme des agents des trois versants de la fonction publique

en %

	2014						2023					
	Aucun diplôme, CEP ou brevet des collèges	CAP, BEP ou équivalent	Baccalauréat	Bac + 2	Licence ou maîtrise	Master ou doctorat	Aucun diplôme, CEP ou brevet des collèges	CAP, BEP ou équivalent	Baccalauréat	Bac + 2	Licence ou maîtrise	Master ou doctorat
FPE	5	8	17	14	38	18	3	5	16	11	31	33
FPT	22	32	19	13	8	5	16	30	21	13	10	9
FPH	8	29	15	29	8	10	5	25	15	20	18	16
Ensemble de la fonction publique	**12**	**21**	**17**	**17**	**22**	**12**	**8**	**18**	**18**	**14**	**21**	**22**
Secteur privé	**19**	**26**	**21**	**16**	**12**	**6**	**14**	**21**	**23**	**16**	**12**	**16**

Source : Enquêtes Emploi, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.
Champ : France (hors Mayotte), salariés des secteurs public et privé, hors stagiaires et bénéficiaires d'emplois aidés.
Lecture : En 2023, 33 % des agents de la FPE sont diplômés d'un master ou d'un doctorat.

Dans la fonction publique, comme dans le secteur privé, les jeunes sont plus diplômés que leurs aînés : 60 % des moins de 35 ans ont un diplôme du supérieur, contre 49 % des agents de 50 ans et plus. Toutefois, ce n'est pas le cas dans la FPE, où les plus jeunes détiennent moins souvent un diplôme du supérieur que les plus anciens (72 %, contre 73 % des 50 ans et plus et 75 % tous âges confondus), du fait d'une proportion plus importante de militaires chez les jeunes.

Dans la FPE et la FPT, les femmes sont plus souvent diplômées du supérieur que les hommes. Dans la FPE, 79 % des femmes ont un diplôme de niveau supérieur, contre 70 % des hommes. Elles sont surreprésentées chez les enseignants, corps de catégorie A qui comprend une part importante des effectifs de la FPE. Dans la FPT, 34 % des femmes ont un diplôme de niveau supérieur, contre 31 % des hommes. Cet écart est, comme dans le secteur privé, davantage prononcé chez les moins de 35 ans. Dans la FPH, la part des hommes diplômés du supérieur est plus élevée que celle des femmes (57 %, contre 54 %). Dans ce versant, un homme sur quatre est cadre (ou profession intellectuelle supérieure, notamment médecin), contre une femme sur huit. À catégorie socioprofessionnelle identique, les femmes sont ainsi plus diplômées que les hommes.

Encadré 2 : Travailleurs handicapés

En 2023, 5 % des agents de la fonction publique sont reconnus comme travailleurs handicapés ou perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH) **[Figure]**. Cette part est de 4 % dans le privé. Par versant, elle est plus faible dans la FPE et la FPH (4 %) et plus élevée dans la FPT (6 %). Entre 2014 et 2023, elle a progressé de un point et demi dans la fonction publique et d'un peu moins de un point dans le secteur privé.

Figure : Part des agents ou salariés reconnus comme travailleurs handicapés ou percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

en %

	2014	2023
FPE	2	4
FPT	5	6
FPH	3	4
Ensemble de la fonction publique	**3**	**5**
Secteur privé	**3**	**4**

Source : Insee, enquêtes Emploi. Traitement DGAFP-SDessi.
Champ : France entière (hors Mayotte), salariés des secteurs public et privé, hors stagiaires et bénéficiaires d'emplois aidés.
Note : Les variables concernant la reconnaissance d'un handicap et la perception de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) n'étant collectées que sur des sous-échantillons, les données présentées doivent être utilisées avec prudence.
Lecture : 5 % des agents de la fonction publique sont reconnus comme étant travailleurs handicapés ou bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) en 2023.

Sources, avertissement et définitions

Sources

Le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique.

Depuis 2022, conformément au décret 2016-611 du 18 mai 2016, la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration en déclarations sociales nominatives (DSN). Les données de Siasp sont principalement issues des DSN mensuelles. À l'occasion de ce changement de source d'information, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. La refonte a été mise en œuvre sur les données 2022, mais certaines améliorations ont été apportées depuis (*cf.* « Avertissement »). Le champ de l'étude porte sur les postes principaux au 31 décembre. Il s'agit, pour chaque agent, du poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs) à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé. Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité ; il est non annexe si cette rémunération ou le volume de travail associé sont suffisants.

L'enquête Emploi permet de mesurer l'emploi, le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle porte sur les individus vivant en logement ordinaire en France (hors Mayotte), âgés de 15 ans et plus. La collecte s'effectue en continu, sur l'ensemble des semaines de l'année. Environ 90 000 personnes répondent chaque trimestre à l'enquête, et décrivent leur situation vis-à-vis de l'emploi et du marché du travail au cours d'une semaine dite de référence.

Le champ est la France hors Mayotte.

Avertissement

Du fait d'ajustements méthodologiques, les résultats présentés dans cette publication, calculés à partir des niveaux en 2022, ne sont pas totalement comparables à ceux du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, édition 2024 (DGAFP). En particulier, en raison de la meilleure prise en compte des éléments de rémunération déclarés en retard en N + 1, 33 400 postes de la FPT, très majoritairement des contractuels, sont désormais comptabilisés dans les effectifs au 31 décembre 2022, alors qu'ils ne l'étaient pas dans la publication précédente. Les données du millésime 2022 ont cependant été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes et homogènes entre les millésimes 2022 et 2023. Par ailleurs, le périmètre de la catégorie A+ a été mis à jour, avec l'intégration de nouveaux corps ou cadres d'emplois atteignant la hors échelle B en 2022 ou en 2023.

Définitions

Le périmètre de la **fonction publique** renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif, dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en trois versants : la fonction publique de l'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Dans cette publication, les agents de la fonction publique sont les salariés de la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, car ces derniers sont des salariés de droit privé. Formellement, les apprentis ne sont pas des agents publics, mais ils sont comptés avec eux dans cette publication.

Les corps ou cadres d'emplois de fonctionnaires sont classés en trois **catégories statutaires** (dites aussi **catégories hiérarchiques**) selon leur niveau de recrutement et les fonctions qui ont vocation à être exercées par ces corps. Les statuts particuliers fixent le classement de chaque corps dans l'une des catégories suivantes :

– la catégorie A pour les fonctions d'étude générale, de conception et de direction ;

– la catégorie B pour les fonctions d'application ;

– la catégorie C pour les tâches d'exécution.

Par assimilation, les corps de fonctionnaires sans classification dans les textes statutaires et les agents contractuels de droit public sont classés dans l'une de ces trois catégories. La **catégorie A+**, qui n'a pas d'existence juridique, recouvre les corps et cadres d'emplois atteignant la hors échelle B et dont les missions correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection. Les emplois fonctionnels avec des missions identiques et dont le vivier d'accès est constitué des corps et cadres d'emplois atteignant la hors échelle B en font également partie.

Pour en savoir plus

Godefroy P. et Touzé S. (2025), « Évolution des effectifs de la fonction publique en 2023 », *Stats Rapides*, n° 122, DGAFP, juillet.

https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/evolution-des-effectifs-de-la-fonction-publique-en-2023

Godefroy P. et Touzé S. (2025), « Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2023 », *Stats Rapides*, n° 124, DGAFP, juillet.

https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/caracteristiques-et-localisation-des-postes-de-la-fonction-publique-en-2023

Esbelin L., Moreau T. et Touzé S. (2025), « L'emploi dans la fonction publique en 2023 : l'emploi continue d'augmenter dans la fonction publique », *Insee Première* n° 2052, Insee, mai.

https://www.insee.fr/fr/statistiques/8572076

Godefroy P. et Touzé S. (2025), « Les contractuels dans la fonction publique depuis 2011, effectifs et parcours », *Point Stat* n° 49, DGAFP, janvier.

https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/les-contractuels-dans-la-fonction-publique-depuis-2011-effectifs-et-parcours

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques

Plus d'informations sur

www.fonction-publique.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ACTION PUBLIQUE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directeur de la publication : **Boris Melmoux-Eude**

Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**

Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Stats Rapides n° 125
ISSN : 2267-6483

STATISTIQUE PUBLIQUE
La SDessi fait partie du Service statistique public piloté par l'Insee.

© DGAFP - SDessi - Juillet 2025